Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604036-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Absents	3
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 02/04/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/04/036

Séance du 8 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, JAMIN Lydie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN et mesdames Aurélie ROUAULT, Renée FILATRE.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Madame Aurélie ROUAULT à madame Claire DESMARS.

DELIBERATION 2026/04/036 : FINANCES- EMPRUNT POUR L'ELECTRIFICATION DE L'AIRE DE CAMPING-CAR

Rapporteur : Stéphane DANION

CONTEXTE : lors du vote du budget a été inscrit un prêt dans la section investissement. Le montant aujourd'hui fléché de 80 000 € correspond au montant de l'électrification de l'aire de camping-car.

Vu le budget primitif 2026 ;

Vu la consultation de trois banques : BANQUE POSTALE, CREDIT AGRICOLE, CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE ;

Vu les résultats de la consultation ;

BANQUE	MONTANT	DUREE	TAUX FIXE	PERIODICITE	FRAIS DE DOSSIER
Banque postale	80 000,00 €	10 ans	4,01%	Trimestrielle	100 €

Considérant que les banques devaient répondre pour un prêt à taux fixe de 80 000 euros ;

Considérant que ce prêt est nécessaire à la bonne réalisation de l'opération ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260413-D202604036-DE

ACCEPTE de contracter un prêt auprès de la banque postale d'un montant de 80 000 € pour une durée de 10 ans et avec une périodicité de remboursement trimestrielle en solution mixte selon les conditions indiquées ci-dessus.

Article 2 :

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Christèle GERNIGON

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)